

10*10 LIGHTING
SASU au capital de 500 euros
1, rue Eugène SUE
93700 drancy

913 876 157 R.C.S BOBIGNY

**PROPOSITION D'AFFECTATION DECIDEE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2025**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 17 526,56€ au débit du compte report à nouveau.

L'associé unique décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre l'activité sociale. Conformément aux dispositions légales, la société s'engage à reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social dans le délai légal.

Grégory FROMENTIN



Certifié conforme
à l'original